



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 8 février 2024

Collège de Vers-chez-les-Blanc : étude de faisabilité pour l'agrandissement des surfaces d'accueil scolaire et parascolaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le site de Vers-chez-les-Blanc est composé d'équipements scolaires (13 classes et des locaux complémentaires), sportifs (une salle de gymnastique) et d'accueil parascolaire disposés dans de constructions de plus ou moins récente facture. L'offre parascolaire pour le quartier est actuellement répartie sur quatre lieux permettant d'accueillir 192 enfants (site scolaire de Vers-chez-les-Blanc, Chalet-à-Gobet, et Auberge des Chevreuils).

Les projections démographiques laissent penser que la population pourrait encore augmenter quelque peu, ce qui supposera la construction d'une ou deux classes supplémentaires. Par ailleurs, le taux de recours aux prestations d'accueil est plus élevé dans ce quartier que dans le reste de la ville. C'est la raison pour laquelle le Service des écoles et du parascolaire exploite à titre provisoire une antenne dans les infrastructures de l'ex-Auberge des Chevreuils. Cependant, cet usage ne peut être pérennisé et des solutions doivent être trouvées pour héberger ces 48 places d'accueil.

Pour faire face tant aux besoins scolaires que parascolaires, étant donné que la Ville est propriétaire du terrain adjacent au terrain de sport, il est envisagé d'agrandir les infrastructures scolaires et parascolaires sur le même site. De réelles synergies pourraient en découler sur les plans scolaire et parascolaire.

Le compte d'attente financera une étude exploratoire sur le site scolaire concerné en vue d'évaluer les emplacements les plus adaptés à l'implantation de ces équipements essentiellement parascolaires. Le site héberge des constructions modulaires qui donnent entière satisfaction aux usagers. Il est envisagé de les compléter.

Le plan des investissements prévoit un montant de CHF 3'500'000.- pour cet agrandissement. Dans cette perspective, le Service des écoles et du parascolaire demande l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 349'000.- afin de mener les études préalables, d'établir le cahier des charges et de faire les appels d'offre. Le calendrier de réalisation sera défini en fonction des priorités fixées par la Municipalité, notamment en lien avec le Plan climat.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 17 janvier 2024.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

